

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU Lundi 7 mars 2022

Présents : Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Ludovic BERAIL, Pierre-Jean VILASI, Laurence MAURI, Jacky CROIBIER, Mohamed SABRI, Rachel RIVAL, , Martine LARREGOLA

Absents excusés : Cynthia COURRIEU

Secrétaire de séance: Patricia OFFMANN

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Syaden : Convention d'occupation du domaine public pour installation et exploitation d'ombrières de parking
- Renouvellement contrat aidé pour 3 mois
- Création d'un contrat à durée déterminé pour besoin occasionnel (juillet et août)
- Augmentation des charges locatives gîtes Village vacances

Divers

- Aide exceptionnelle de l'Etat pour les équipements sportifs
 - Urbanisation terrains Trou de Biolo
 - Animations CCAS pour la saison 2022
-

Conseil du 25/01/2022 : RAS

Délibérations :

- **Syaden : Convention d'occupation du domaine public pour installation et exploitation d'ombrières de parking**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il informe du potentiel photovoltaïque de la parcelle communale n° B751 derrière l'accueil du Centre de Vacances de la Condamine (parking). Il informe que la Commune a reçu une offre du SYADEN (Syndicat Audois de l'Energie et du Numérique) ayant pour objectif de développer, installer et exploiter une centrale photovoltaïque sur ombrières associée à une borne de recharge pour véhicules électriques avec stockage d'électricité afin de valoriser ces parkings en y apportant des services tout en produisant de l'énergie.

Par ailleurs Monsieur le Maire expose également les principales clauses et engagements proposés dans le cadre d'une Convention d'Occupation Temporaire (COT), une Convention nécessaire au développement du projet et à sa concrétisation. Sur une durée de 31 ans, cette COT permettra d'assurer la bonne gouvernance de l'exploitation des équipements photovoltaïques, une maîtrise des aspects techniques et administratifs. En cas de non manifestation d'intérêt concurrente la commune sera libre de signer cette convention.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents

- **Renouvellement contrat aidé pour 3 mois**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a possibilité de prolonger le contrat de Mr Romain CUVELLIER dans le cadre du CUI/CAE, contrat qui avait été accepté sur une base de 9 mois. Compte tenu de la tâche à effectuer pour l'entretien du village et des bâtiments communaux et de l'accord des organismes d'aide de l'Etat, ce contrat peut être renouvelé jusqu'en juin (3 mois).

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents

- **Création d'un contrat à durée déterminée pour accroissement temporaire d'activité (juillet et août)**

Considérant qu'en raison de l'ouverture du Village vacances il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique d'entretien, Monsieur le Maire propose de créer un CDD pour la période de juillet et d'août sur une base de 35h00 avec une rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial , et de nommer Mr Romain CUVELLIER sur ce poste.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents

➤ **Augmentation des charges locatives gîtes Village vacances**

Mme Marie-Lyne EXPERT expose au conseil qu'au vu de l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'énergie au cours de ces dernières années, elle propose une augmentation du coût des charges mensuelles qui sont actuellement de 45.00€/mois pour 1 personne et de 65.00€/mois pour 2 personnes soit :

- 60.00€/mois pour une personne
- 80.00€/mois pour 2 personnes

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité des membres présents

Divers

-Aide exceptionnelle de l'Etat pour les équipements sportifs : Mr le Maire informe le conseil que l'Agence Nationale du Sport lance un programme d'aide à l'équipement sportif de proximité : il s'agit de favoriser la création ou requalification (y compris leur éclairage) de petites structures sportives (dojo, city stade, skate parc ...) dans les zones prioritaires (zones rurales et quartiers prioritaires).

Les subventions sont de l'ordre de 50 à 80% pour des projets de 10 à 500K€.

Un rendez-vous est fixé le 11/03/2022 pour faire le point sur les besoins de la commune avec le service départemental Jeunesse et Sport.

-Urbanisation terrains Trou de Biolo : 2 réunions ont été organisées en Mairie pour trouver une solution de viabilisation des terrains situées en zone constructible au lieu-dit « Trou de Biolo ». Le principal problème étant l'obligation pour les propriétaires de créer et d'aménager une voirie respectant le schéma d'orientation du PLU, d'amener les réseaux en bord de parcelles, de les adapter au nombre futur de lots possible et enfin de créer un bassin de rétention. Il s'agit de trouver des solutions financières en partenariat avec d'autres propriétaires. A étudier.

-Animations CCAS pour la saison 2022 : Mme Marie-Lyne EXPERT fait le point sur les animations prévues contractuellement pour la saison estivale au CCAS avec quelques dates déjà organisées. D'autres idées sont évoquées par des conseillers.

-Numérotation voirie : Mr le Maire explique qu'en raison des constructions nouvelles depuis 20 ans, et des données erronées sur les adresses d'une grande partie de la Commune, les services du Cadastre ont demandé et ont participé à la re-numérotation d'un certain nombre de parcelles. Le travail étant achevé, les propriétaires recevront leur nouvelle adresse par courrier (si changement) et devront faire le nécessaire pour en informer leurs différents interlocuteurs administratifs.

-Local pour l'association des jeunes Verzeillais : Les statuts de l'association ayant été récemment modifiés, Mr le Maire propose de leur refaire une convention d'occupation de l'accueil du village vacances pour les weekends, les vacances scolaires (sauf du 15/06 au 31/08) et les ponts et fériés. La convention est revue avec tous les conseillers.

Séance levée à 20h30

INFOS

- Tamara RIVEL & Thierry LECINA, Conseillers départementaux - Canton de Carcassonne 2 , tiendront une permanence pour les Verzeillais :

Le mardi 15 mars 2022 à 18h00 - Salle Polyvalente

- Soutien à l'Ukraine

Dans un communiqué publié hier, l'AMF indique que les besoins des Ukrainiens « se portent désormais prioritairement sur du matériel spécifique, tels que des médicaments et dispositifs médicaux de secours, ou des groupes électrogènes ». Ces matériels, qui ne peuvent faire l'objet de dons de particuliers, doivent être achetés. L'association appelle donc les mairies à orienter désormais le plus possible la solidarité vers les dons financiers. Les dons peuvent être faits sur le site de la Protection civile (<https://don.protection-civile.org/soutenir>) ou encore via le Fonds Faceco, sous l'égide du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. La Mairie peut également recevoir et transmettre des chèques à ces organismes.